

Mme Barbara RENCK,
le Petit Plan
Hauteville
73700 BOURG-SAINT-MAURICE

A Hauteville le lundi 22 avril 2024,

Aux représentants de la Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations,
Mme Blandine BOIS, M. David DOUADY.
321 chemin des Moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY Cedex

à Ludovic GODY, garde Champêtre,
Mairie de Bourg Saint Maurice
Place Marcel GAIMARD
73700 BOURG SAINT MAURICE

vos références:
départ 2024/00855
rapport d'inspection n°24-026005

Objet: opposition, déclaration de faux d'acte de mise en demeure et du rapport d'inspection et mise en demeure de cesser le harcèlement, menaces et intimidations.

1. Vous m'avez notifiée le 17 avril 2024, un courrier de mise en demeure de réaliser un certain nombre de tâches suite aux non conformités qui ont été relevées par les agents administratifs de la DDETSPP dans le rapport d'inspection n°24-026005.
2. Je vous informe par la présente missive que je m'oppose à cette mise en demeure et n'entends pas faire droit à vos prétentions.
3. Une mise en demeure consiste à contraindre un débiteur à réaliser ses obligations qu'il n'a pas exécutées dans les délais impartis.
4. Par votre mise en demeure de réaliser un certain nombre de tâches vous sous-entendez que j'ai des obligations envers vous.
5. A ma connaissance je n'ai aucune obligation concernant l'entretien de mes animaux à remplir envers vous, d'autant que j'ai le savoir-faire nécessaire pour gérer seule cette mission et m'entourer des personnes compétentes de mon choix pour y contribuer.
6. Vous présumez dans votre courrier que je suis redevable d'obligations envers vous sans en apporter les preuves. Etes vous en mesure d'apporter les preuves de ces obligations dont vous réclamez l'exécution ?

7. Si vous n'êtes pas en mesure de m'apporter ces preuves, cela implique nécessairement que votre document est un faux et que toute procédure d'exécution forcée basée sur ce document sera qualifiée de faux et usage de faux.
8. Vous ne faites pas non plus état dans votre courrier d'éventuels dommages que je vous aurais causés fondant une demande légitime de réparation de dommages. Les avez-vous omis ou tout simplement ils n'existent pas?
9. Encore une fois à ma connaissance, je ne vous ai causé aucun dommage, d'autant que je ne connais pas les statuts de votre administration, qu'ils faudrait alors me fournir pour attester de votre capacité à agir dans une telle situation ainsi que celle de vos agents.
10. En l'absence de preuves d'obligations nous liant, et ou de l'existence de dommages établis que je vous aurais causés je vous demande de cesser immédiatement vos pratiques d'intimidations et de menaces.
11. Concernant la violation de ma vie privée par votre intervention d'inspection de la santé des animaux dont j'ai la garde, sans légitimité, je vous informe que votre responsabilité délictuelle est engagée et que ces actions attentatoires à mes libertés m'ont causées un préjudice que j'estime à hauteur de 5000 Euros.
12. En cas de poursuite de passage en force de vos prétentions, je vous enjoins à faire cesser toutes manoeuvres d'intimidations, de menaces sous astreinte de 400 Euros par jour de maintien de procédure illicite.

Clause compromissoire:

13. Dans le cas où vous souhaiteriez poursuivre vos pratiques illégales au travers de procédures d'extorsion et la mise à exécution de vos menaces je vous informe que tous litiges nés de l'exécution de ces faux documents d'inspection et de mise en demeure devra être pris en charge par la justice arbitrale à défaut d'accord amiable. L'institution choisie est la Cour Arbitrale de Savoie ou à défaut d'existence un arbitrage ad hoc sera organisé. Le tribunal arbitral sera composé d'un seul arbitre désigné par la partie requérante. Les règles de l'arbitrage ad hoc seront proposées par la partie requérante.

Conclusion:

14. Je vous invite par la présente missive à défaut d'être en capacité de me fournir les preuves de la légitimité de vos actions, et ou des dommages que j'aurais pus vous causer qui donneraient lieu à des obligations envers vous, et ce dans un délais de 8 jours à compter de la notification de la présente, de cesser immédiatement vos comportements fortement préjudiciables portant atteinte à mes libertés fondamentales sacrées, inaliénables et à me régler d'ores et déjà la somme de 5000 Euros aux titres de la réparation des dommages subits par vos actions.

Tout droit réservé